

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

L'an deux mille vingt, le quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-neuf mai deux mille vingt.

Vote
Nombre de voix exprimés : 19
Pour : 15
Contre : 4
Abstention : 0

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; DELORME Julie ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian ; GELLÉ Bérangère

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusées : WEILAND Coralie (pouvoir à Mme SALMON)

A été nommé(e) secrétaire : Dominique POUPARD

2020-13 Délibération pour l'adoption du règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- l'organisation du conseil municipal ;
- le rôle et l'organisation des commissions ;
- la tenue des séances du conseil municipal ;
- les débats et votes des délibérations ;
- la gestion des comptes rendus des débats et des décisions ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire. Ce règlement s'appliquera à compter de la prochaine séance de conseil municipal.

Le règlement intérieur est annexé à la délibération

Par
15 voix POUR
4 voix CONTRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

En mairie, 05/06/2020

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé de Trogoff".

Hervé de Trogoff